



Conditions d'emploi des agents non titulaires rémunérés par les budgets des établissements : **réunion du 29 mars 2011**

Une nouvelle « réunion-négociation » sur les agents contractuels de CFAA et CFPPA s'est tenue le 29 mars à la DGER.

Dans un premier temps les syndicats ont rappelé la demande d'un plan de titularisation avec la création de postes de titulaires correspondants.

Le protocole d'accord sur l'emploi précaire a été finalisé à la fonction publique. Il a été signé le 31 mars et seuls SUD et la FSU ne l'ont pas ratifié.

1) partie I du protocole

Dans un premier temps nous sommes revenus sur la partie I du protocole. Nous avons mis en avant les points suivants :

- **Citer le décret de 2009** comme texte de référence (décret sur la fonction de directeur d'EPLEFPA)

- **Contrat de travail** : il doit porter la délibération numéro et date qui a créé cet emploi. Nous avons précisé que c'est par nature que l'emploi est à 70%. Nous espérons que ce verrou va sauter avec la prochaine réglementation découlant du protocole sur l'emploi précaire. Nous l'avons demandé avec insistance.

Sous prétexte d'illégalité l'administration ne peut pas remettre en cause le contrat via la suppression de l'emploi au conseil d'administration (c'est arrivé).

Nous avons aussi demandé qu'un plan local de formation soit mis en place dans les centres et précisé l'obligation de reclassement de l'agent en cas de licenciement (arrêt CAVALO).

Il faut aussi encadrer l'utilisation des avenants afin d'éviter de passer d'un CDD à 100% vers un CDI à 80% par exemple (cas constaté).

- **Intégrer les références du guide à temps partiel** en ligne sur le site fonction publique dans la partie temps partiel de la partie I

- **Remplacement** : une décharge syndicale pour un contractuel doit être prise en charge par l'Etat.

- **Régime indemnitaire** : Nous avons demandé et obtenu que soit rajouté : « *Le traitement comporte le cas échéant un régime indemnitaire identique à celui des titulaires exerçant des fonctions comparables. Ce dernier doit être écrit dans le contrat et voté par le conseil d'administration.* »

Remarque : Il faut faire attention à ne pas trop cibler une prime par son nom ou un taux car cela peut entraîner un refus de paiement par l'agent comptable.

- **Jours fériés** : C'est encore un point que nous demandons à clarifier, ces derniers sont à décompter dans les obligations de service dès lors qu'ils tombent sur un jour travaillé. Cette pratique n'est pas encore très répandue.

- **Échanges entre centres** : Nous avons demandé que soient étudiées les bases juridiques des échanges entre centres. La question a été posée au dernier CTPM et il a été acté que cela devait entrer dans les discussions touchant les contractuels.

L'origine de ces échanges provient de l'interdiction de facturation entre centres lors de prestations croisées ou d'utilisation en commun de personnels, de locaux et de matériel.

Le danger réside dans le fait qu'un centre se fasse de l'argent sur le dos d'un autre, cela arrive malheureusement et en général au détriment d'un CFAA ou CFPPA. Il arrive même qu'un agent soit embauché par un centre (CFAA) pour travailler dans un autre (lycée) avec un risque important pour ce dernier en terme de respect des droits (notamment l'inscription à un concours).

Cette gestion est à dénoncer car elle cache le désengagement de plus en plus fort de l'État qui laisse les centres se débrouiller entre eux. Les arrangements d'aujourd'hui sont les problèmes de demain et les contentieux d'après demain. C'est pour cela que nous demandons au ministère d'ouvrir les négociations sur le sujet.

- **Formation** : le droit à la formation doit être affirmé dans la partie 1 et notamment son financement d'autant que le DIF est un droit pour tous. De plus, ce droit est transportable d'un EPLEFPA à l'autre.

- **Encadrement de la flexibilité** de l'organisation du travail pour les temps incomplets durant l'année et durant les permanences afin qu'ils aient du temps libre dans la semaine (afin de cumuler un autre emploi).

2) partie II du protocole

Les discussions sont parties des propositions de l'intersyndicale SFOERTA, SGEN-CFDT, SEA-UNSA.

Nous demandons :

- **un geste politique, d'abord** avec baisse du plafond à 700h équivalent face à face immédiatement.

- le **principe d'une fiche d'activités** contenant un minimum de cadrage.

- **l'élaboration d'une fiche de service prévisionnelle en début d'année** signée par les parties afin d'encadrer la prévision du travail et éviter les contrats dont la quotité évolue au fur à mesure des mois du fait de prévisions aléatoires, notamment pour les temps incomplets. Tout le monde semble accepter le principe de ces outils à priori.

- **que les maxima de service** imposés soient de 24h et au prorata de la quotité du temps de travail pour les heures de face à face.

- **le temps de service doit s'étaler sur 42 semaines** pour la filière administrative (la dernière référence avait été faite avant les 35h et comptait 44 semaines). Ce qui ne veut pas dire n'ouvrir le centre que 42 semaines.

- **les grilles de rémunération de référence indicative pour les formateurs PLPA** en intégrant la hors classe et la fin des trois catégories. Reclassement des agents à indice constant dans la grille et l'abandon des anciennes grilles.

- une **grille de référence pour la filière administrative** en fonction des emplois et régime indemnitaire à hauteur des fonctionnaires assurant les mêmes fonctions.

- **la participation aux examens** : le problème du temps passé en examen doit être réglé afin qu'il ne fasse pas l'objet d'un rattrapage (avec problème du décompte des heures et des temps de transport).

- **Demande de recherche d'un accord cadre national** avec les régions pour les méthodes de financement de l'apprentissage.

- **Mise en place d'un espace de dialogue social** au sein des EPLEFPA pour la mise en place du protocole.

Nous avons de nouveau précisé que la référence à 1607 heures pour les formateurs était inacceptable.

Le ministère a acté ces demandes et indiqué qu'il répondrait à la prochaine réunion et qu'il ferait des propositions.